



PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES POUR 2011

Informations générales

La Fondation européenne pour la formation (ETF, *European Training Foundation*) est une agence de l'Union européenne qui aide les pays en transition et en développement à exploiter leur potentiel de capital humain à travers la réforme des systèmes d'enseignement et de formation et des marchés du travail dans le contexte de la politique des relations extérieures de l'UE. Elle soutient un éventail de parties prenantes qui ont des intérêts partagés dans la contribution que l'assistance extérieure de l'UE peut apporter au développement du capital humain. Elle offre également une dimension externe aux politiques internes de l'UE.

Ce projet d'état prévisionnel des recettes et dépenses fixe le cadre financier des activités de l'ETF pour 2011. Il a été établi en référence aux ressources humaines et financières prévues pour 2011 dans le règlement financier qui accompagnait la refonte 2008 du règlement fondateur de l'ETF¹. Ce projet vise à réaliser les objectifs indiqués dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme de l'ETF présentées au conseil de direction lors de sa réunion de novembre 2009, à savoir:

1. améliorer l'analyse et les prévisions relatives au marché du travail des pays partenaires et les assister dans la réforme de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels sous cet angle (nouveaux talents pour de nouveaux emplois);
2. soutenir le cycle de programmation de l'instrument de politique externe de l'UE;
3. diffuser des informations pertinentes et encourager l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement du capital humain, tant entre l'UE et les pays partenaires qu'entre pays partenaires;
4. contribuer à l'analyse de l'efficacité globale de l'assistance externe aux pays partenaires dans le domaine du développement du capital humain;
5. soutenir les parties prenantes, notamment les partenaires sociaux, dans les pays partenaires afin d'accroître leur implication dans les réformes de formation professionnelle et développer leur capacité à devenir des acteurs clés de ces réformes;
6. construire la capacité du pays partenaire à analyser et interpréter les tendances et les défis et concevoir, mettre en œuvre, évaluer et revoir les politiques basées sur les preuves en développement de capital humain;

Une fois approuvé par le conseil de direction, ce projet d'état prévisionnel de recettes et dépenses sera transmis à la Commission européenne sans procédure écrite supplémentaire, au plus tard le 10 février 2010. Ainsi, les services de la Commission peuvent s'en servir comme base pour le lancement de la procédure budgétaire 2011.

Une procédure écrite à présenter au conseil avant la fin du mois de février 2010 inclura le projet initial de programme de travail pour 2011 en plus des quatre autres documents mentionnés dans l'article 27.4 du règlement financier-cadre actuel de l'ETF. Ces documents doivent être envoyés à la Commission avant le 31 mars 2010.

¹ Réglementation (CE) 1339/2008

Implications pour l'estimation 2011 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

En 2011, l'ETF continuera à traduire ses objectifs pour 2010-2013 en un contenu lié aux activités en les regroupant en trois thèmes principaux pour lesquels un soutien a été identifié comme une priorité au développement ultérieur durable des systèmes d'enseignement et de formation professionnels des pays partenaires:

- A. Développement du système d'enseignement et de formation professionnels sur une perspective d'apprentissage à long terme
- B. Besoins du marché du travail et employabilité
- C. Développement des entreprises et du capital humain: partenariats pour l'enseignement et d'entreprises

Les étapes de réalisation de ces thèmes principaux s'effectueront selon les quatre principales missions suivantes²:

1. Apport auprès du secteur de programmation et cycle du projet de la Commission;
2. Soutien au renforcement des capacités des pays partenaires;
3. Analyse de la politique;
4. Diffusion et mise en réseau.

En outre, l'ETF adaptera encore davantage ses processus organisationnels et ses méthodes de travail à l'environnement créé par les nouveaux instruments d'assistance extérieure. Ce travail implique l'alignement des systèmes de gestion et de contrôle interne de l'ETF et ses méthodes de travail avec les pays en transition et en développement, en vue d'appliquer les stratégies de développement des ressources humaines au progrès socio-économique. Notamment, l'ETF :

- affinera l'allocation des ressources, en particulier les ressources humaines, pour optimiser l'efficacité de toutes ses activités;
- renforcera ses capacités en tant qu'organisme d'apprentissage par le biais du développement et de la gestion des connaissances;
- continuera à renforcer ses systèmes d'information de gestion et ses outils de comptabilité, de gestion des risques et de gestion financière, conformément à l'évolution de sa mission et à l'évolution de l'environnement réglementaire et technologique de l'administration publique européenne;
- renforcera son processus de surveillance et d'évaluation pour tirer les enseignements de ses activités et pour mesurer son efficacité, sa valeur ajoutée et l'impact de la réalisation de ses objectifs et fonctions à moyen terme.

Implications pour l'estimation 2011 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2011 se fonde sur l'expérience de la réalisation du budget 2009, et se construit sur les hypothèses du budget présenté pour 2010 en lien avec les perspectives 2010-2013 à moyen terme.

Conformément aux perspectives financières 2007-2013, les crédits d'engagement et les crédits de paiement espérés de la subvention de l'UE en 2011 s'élèvent au total à 19,528 millions d'euros. Ce projet d'état prévisionnel s'appuie sur les données suivantes:

- Le montant indicatif de 19,528 millions d'euros représente une augmentation de 0,35 % par rapport à 2010 et il devrait permettre à l'ETF d'accomplir sa troisième année complète d'activité dans le cadre de

² Définies en regroupant les huit principales fonctions de la mission de l'ETF, réglementation (CE) 1339/2008 article 2a-h.

sa mission élargie de développement du capital humain et de ses fonctions plus exigeantes, telles qu'elles sont prévues dans le règlement de refonte.

- L'ETF utilisera essentiellement ses ressources opérationnelles pour remplir sa mission et répondre à ses nouvelles exigences dans les pays éligibles à la pré-accession et aux instruments de voisinage. Plus précisément, l'ETF prévoit d'augmenter ses investissements pour la fourniture d'un soutien politique et d'actions de renforcement des capacités auprès des pays partenaires. En outre, elle offrira un soutien de programmation et de cycle de projet en réponse au champ d'application élargi de la nouvelle génération des instruments et politiques de relations extérieures de l'UE et aux demandes connexes de soutien par les services de la Commission, conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2010-2013.
- En matière de ressources humaines, l'ETF souhaite maintenir les niveaux globaux de personnel de 2011 considérés comme appropriés pour soutenir la mise en œuvre de sa nouvelle mission tout en s'efforçant de réduire les postes demeurés vacants et ainsi accroître le taux d'occupation en matière d'équivalents temps plein. Ainsi, l'ETF s'emploiera à déployer 134 agents temporaires, contractuels et locaux et experts nationaux détachés pour une équivalence temps plein estimée de 132³. Les postes seront repartis comme suit :

Type de contrat	Postes (occupation cible)	ETP prévue
Agents temporaires	96	92
Agents contractuels	31	33 ⁴
Experts nationaux détachés	4	4
Agents locaux	3	3
Total	134	132

- Concernant le soutien direct aux activités opérationnelles, en vertu du titre 3 , chapitre 31, l'ETF suivra la tendance dessinée dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme. Cela se traduit par un investissement d'environ 32,5 % pour l'IPA (pays candidats et pays candidats potentiels) et les pays voisins, et de 15 % pour les activités dans les républiques d'Asie centrale couvertes par l'instrument de financement de la coopération au développement. 20 % du chapitre 31 seront investis dans l'innovation et les activités et projets d'apprentissage.
- L'ETF continuera à développer ses investissements en matière d'évaluation, de suivi et d'audit externe au niveau établi dans le chapitre 31, soit 10 %.
- En redistribuant ses missions opérationnelles en vertu du titre 3, l'ETF reflétera de manière plus appropriée la répartition entre les dépenses administratives et opérationnelles.
- L'élargissement de la mission de l'ETF prévu par le règlement de refonte nécessitera également des investissements dans le renforcement des capacités, aussi bien ce qui concerne les systèmes de gestion des connaissances que les systèmes de ressources humaines. L'ETF entend répondre à ce besoin en consolidant la stratégie de développement des ressources humaines mise en place en 2010, en pratiquant les enseignements tirés du cycle de projets d'innovation et d'apprentissage et en exploitant les évaluations et les retours d'information des services de la Commission et des réseaux des parties prenantes de l'ETF.
- L'ETF continuera à développer une procédure complète et structurée de gestion des risques pour soutenir l'aide à la décision, y compris les choix équitables et rentables, et fournir des informations utiles afin d'établir des mesures appropriées et proportionnelles de contrôle des risques.

³ La différence entre l'ETP et le nombre de membres du personnel contractuel s'explique par le travail à temps partiel, le congé parental, les congés sans solde et les postes vacants résultant des départs non prévus du personnel.

⁴ L'augmentation de l'ETP par rapport au nombre de postes prévus résulte de l'embauche supplémentaire d'agents contractuels de courte durée dans le cadre de remplacements de congé maternité ou congé parental.

- La répartition proposée des dépenses entre les trois titres budgétaires (personnel, matériel et dépenses directement liées aux projets) est présentée en annexe. En outre, certaines dépenses affectées seront ajoutées au budget à un stade ultérieur pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et les projets que l'ETF met en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

Recettes	2009	2010			2011	
		Budget modifié	Recettes estimées de l'agence	Dont		% demandes 2011 / budget 2010
				Contribution communautaire (budget 2009)	Contribution communautaire (recettes affectées)	
1 Recettes provenant des redevances et des droits						0%
2. Subvention de la Communauté européenne	19 872 000	19 460 000	18 282 000	1 178 000	19 528 000	0,35%
3 Contribution de pays tiers et du fonds fiduciaire italien	225 856					0%
4 Autres contributions	85 791					0%
5 Fonctionnement administratif – MEDA-ETE						0%
6 Recettes provenant des services rendus contre paiement						0%
7 Correction des déséquilibres budgétaires						
Recettes totales	20 183 647	19 460 000	18 282 000	1 178 000	19 528 000	0,35%

Dépenses – Crédits d’engagement		Budget modifié 2009	Budget prévisionnel 2010	Orientations pour la subvention 2011
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L’ETF			
Chap. 1 1	Personnel en activité	11 756 057	12 342 630	12 440 000
Chap. 1 3	Frais de missions et de déplacement	997 000	1 035 000	120 000
Chap. 1 4	Infrastructure à caractère socio-médical	22 000	232 370	213 000
Chap. 1 5	Échange de personnel entre l’ETF et le secteur public	125 000	300, 00	240 000
Chap. 1 7	Frais de réception et de représentation	12 000	12 000	10 000
Chap. 1 9	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.	p.m.
TITRE 1		13 112 057	13 922 000	13 023 000
TITRE 2	IMMEUBLE, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap. 2 0	Investissement immobilier, location d’immeubles et frais accessoires	649 864	666 309	660 000
Chap. 2 1	Technologies de l’information et des communications	447 200	498 109	340 000
Chap. 2 2	Biens meubles et frais accessoires	33 180	23 732	25 000
Chap. 2 3	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	110 104	117 450	110 000
Chap. 2 4	Affranchissement et télécommunications	50 000	45 400	50 000
Chap. 2 5	Frais de réunion et de convocation	185 000	130 000	120 000
TITRE 2		1 475 348	1 481 000	1 305 000
TITRE 3	DÉPENSES RÉSULTANT DE L’EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES			
Chap. 3 0	Dépenses opérationnelles	1 555,191	707 000	1 700 000
Chap. 3 1	Actions prioritaires : activités du programme de travail	3 815 195	3 350 000	3 500 000
TITRE 3		5 370 386	4 057 000	5 200 000
	DÉPENSES TOTALES SUBVENTIONS ETF	19 957 791	19 460 000	19 528 000
TITRE 4	FONDS PROVENANT D’AUTRES SOURCES (recettes affectées)			
Chap. 4 3	Coopération avec les institutions italiennes	225 856	p.m.	p.m.
TITRE 4		225 856		
TITRE 5	MEDA-ETE (recettes affectées)			
Chap. 5 0	MEDA-ETE	p.m.	p.m.	p.m.
TITRE 5				
	TOTAL DES DÉPENSES DE L’ETF	20 183 647	19 460 000	19 528 000

Tableau des effectifs de l'agence :

a) Postes permanents et temporaires

Catégorie	2009		2010		2011	
	Pourvus au 01/11/2009		Demande pour le budget communautaire 2010		Demande de l'agence	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16						
AD 15						
AD 14		1		1		1
AD 13				3		4
AD 12		6		5		5
AD 11		11		13		12
AD 10		3		4		4
AD 9		11		18		19
AD 8		6		4		2
AD 7		9		10		12
AD 6		1		1		
AD 5						
Total catégorie AD	0	51	0	59	0	59
AST 11						
AST 10				3		3
AST 9		5		6		8
AST 8		3		2		4
AST 7		7		7		5
AST 6		7		10		10
AST 5		3		4		4
AST 4		3		5		3
AST 3		3				
AST 2		5				
AST 1						
Total catégorie AST	0	36	0	37	0	37
TOTAL	0	87	0	96	0	96

b) Postes d'agents contractuels et locaux

	2009 Chiffre au 01/11/2009	2010 estimation	2011 APB
Fonction Groupe IV	3	3	3
Fonction Groupe III	18	16	16
Fonction Groupe II/ALN2	15	15	15
Fonction Groupe I			
Total	36	34	34